

CHIRAT

Imprimeur - Relieur

Rapport annuel

Résultats de l'exercice 2017/2018

Société cotée au Marché libre de la Bourse de Paris / Euronext ACCESS



Jacques CHIRAT
Président Directeur Général

L'activité de notre société pour cet exercice reflète la conjoncture économique actuelle. Cependant, la maîtrise de nos coûts de fabrication et de nos charges de structure nous a permis la consolidation de nos résultats.

Nous poursuivons dans cette dynamique et remercions nos clients, nos partenaires et nos salariés pour leur fidèle engagement envers notre entreprise.

Sommaire

- | | |
|---|--|
| 2 Historique et évolution de l'entreprise
Cours et volumes boursiers
Chiffres clés | 10 Compte de résultat du Groupe CHIRAT |
| 3 Organigramme du groupe
Organigramme fonctionnel | 11 Annexe des comptes consolidés |
| 4 Rapport de gestion du groupe consolidé | 14 Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés |
| 4 Rapport de gestion présenté
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 21 décembre 2018 | 16 Bilan actif et passif de l'Imprimerie CHIRAT SA |
| 8 Texte des projets de résolutions proposées
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 21 décembre 2018 | 17 Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA |
| 9 Bilan actif et passif du Groupe CHIRAT | 18 Annexe aux comptes annuels |
| | 22 Tableau financier des cinq derniers exercices |
| | 22 Rapport général du commissaire aux comptes |
| | 24 Rapport spécial du commissaire aux comptes |

Historique et évolution de l'entreprise

L'Imprimerie Chirat a été créée en 1911 par Joseph Chirat.

Depuis ses débuts, l'entreprise a connu de nombreuses évolutions grâce à ses investissements technologiques et ses agrandissements successifs qui lui ont permis de se positionner dans le top 50 des imprimeries françaises. Aujourd'hui, 20 000 m² de bâtiments composent l'usine et ses bureaux administratifs, au sein desquels 200 salariés (100 salariés en 1980) perpétuent le savoir-faire de l'entreprise.

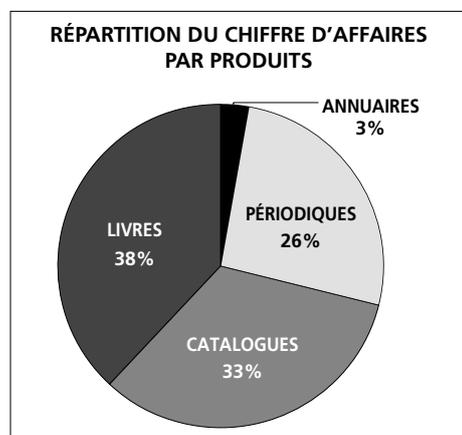
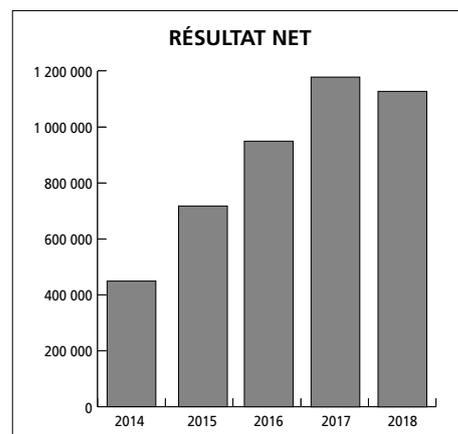
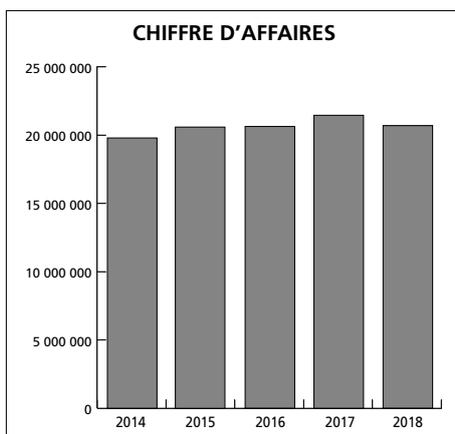
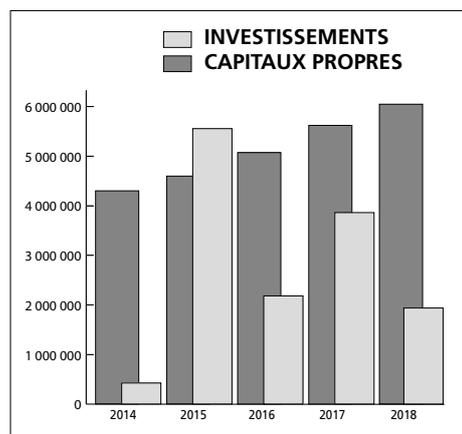
Les investissements réguliers de ces trois dernières années pour le renouvellement des équipements en pré-presses et finition ainsi que l'acquisition de nou-

velles presses offset de dernière technologie ont permis à l'entreprise d'assurer son développement et affirmer son autonomie. L'Imprimerie Chirat intègre sur un seul site de production l'ensemble des métiers de la chaîne graphique : pré-presses, impression, façonnage et routage.

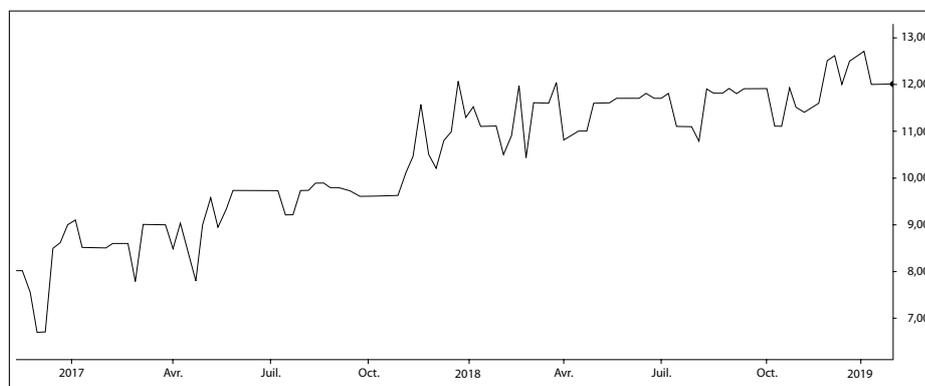
L'entreprise maintient ainsi une production de qualité et des délais optimisés pour la fabrication de catalogues, guides, annuaires et brochures, magazines et revues, livres et beaux livres. Son développement commercial (acquisition de bureaux parisiens dès 1960 et lyonnais dès 1990) lui confère un rayonnement national auprès d'industriels, éditeurs, institutionnels, collectivités et agences. Ces derniers peuvent apprécier une visite de l'entreprise grâce au centre d'accueil clientèle mis à leur disposition depuis 2009.

Dans l'objectif d'affirmer son dynamisme, l'entreprise mise également sur les avantages de l'internet avec notamment la création en 2015 de la plateforme e-commerce Book Spirit pour la fabrication de beaux livres.

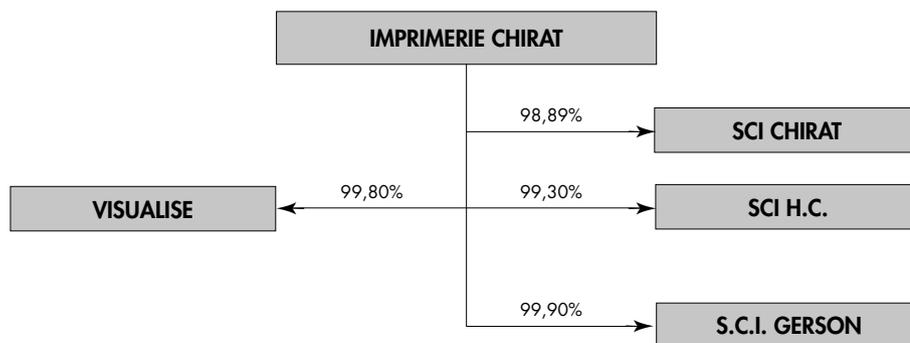
Chiffres Clés



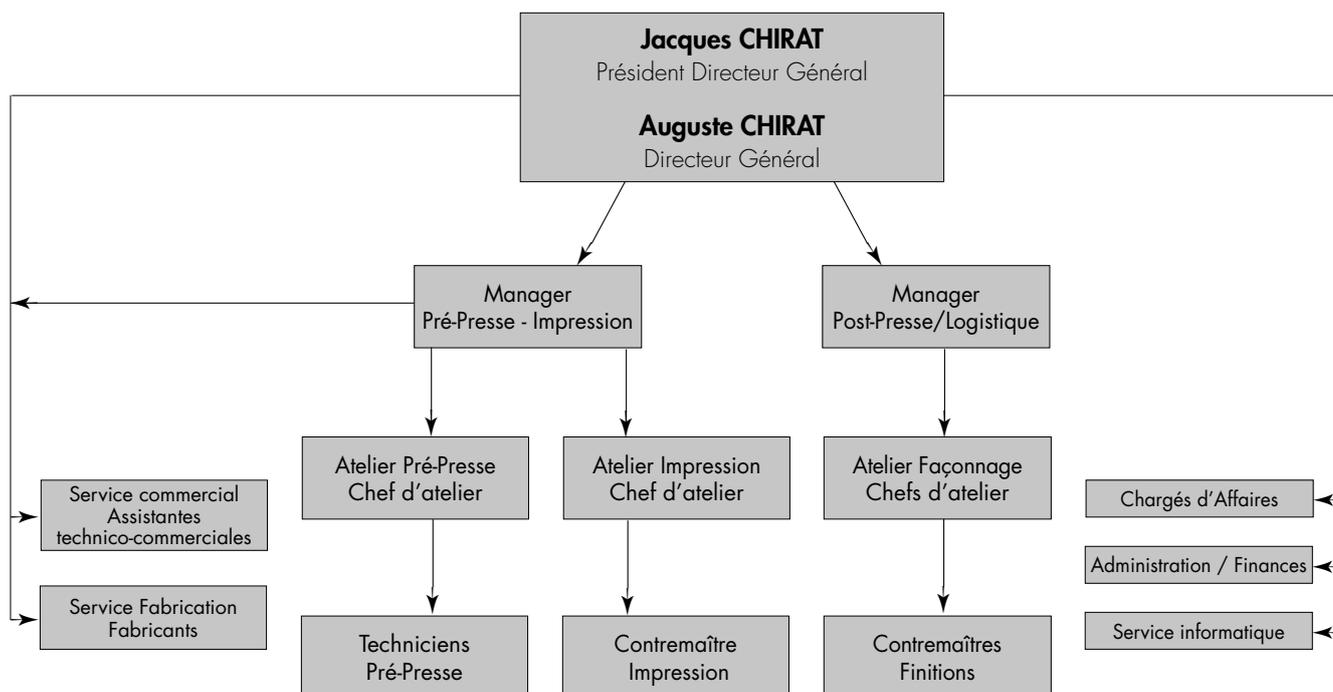
Cours boursiers



Organigramme du groupe



Organigramme fonctionnel



Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 décembre 2018

Rapport de groupe - Exercice clos le 30 septembre 2018

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2018.

Le présent rapport examine la situation du Groupe, conformément aux dispositions légales.

Au 30 septembre 2018, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés suivantes :

- « VISUALISE »,
- « S.C.I. GERSON - H.F. »,
- « S.C.I. H.C. »,
- « S.C.I. CHIRAT ».

Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé

Nous ne constatons aucun fait significatif au cours de l'exercice 2018 au niveau du groupe.

Les comptes consolidés restent une image sensiblement rapprochée des comptes sociaux de la Société « IMPRIMERIE CHIRAT ». Les Sociétés composant le périmètre d'intégration ayant principalement une activité immobilière.

Il en résulte que le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'est élevé à 20 679 007 euros contre 21 446 295 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat consolidé après impôt est bénéficiaire de 949 735 euros contre un résultat bénéficiaire de 1 535 589 euros pour l'exercice précédent.

Le total du bilan est de 20 351 790 euros contre 20 799 527 euros pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres sont positifs de 6 451 604 euros contre 6 302 370 euros pour l'exercice précédent.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le marché demeure très concurrentiel avec une concurrence internationale très rude en provenance des Pays de l'Est, de l'Espagne et de l'Italie.

Un durcissement des prix est également constaté ce qui conduit à une baisse de prix des ventes.

La Société s'efforcera de maintenir l'activité pour l'exercice en cours.

Situation de la Société à la date du présent rapport

Aucun événement n'est intervenu à ce jour.

Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière

Nos moyens techniques et humains devraient nous permettre de conforter l'activité et de maintenir les résultats de l'entreprise dans un contexte très concurrentiel.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Le Conseil d'administration
Jacques CHIRAT

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 décembre 2018

Rapport du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société « IMPRIMERIE CHIRAT » (ci-après la « Société ») au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Et en application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons également notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Première partie

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2018

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Dans un marché difficile et à concurrence internationale très forte, la Société a enregistré une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 3,58 %.

Nous enregistrons une légère amélioration de la marge brute compte tenu de la bonne gestion des achats et charges externes.

Une amélioration du résultat courant est enregistrée grâce à des économies réalisées sur l'achat des services extérieurs.

Votre Société a continué sa politique en matière d'investissement.

ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le marché demeure très concurrentiel avec une concurrence internationale très rude en provenance des Pays de l'Est, de l'Espagne et de l'Italie.

Un durcissement des prix est également constaté ce qui conduit à une baisse de prix des ventes.

La Société s'efforcera de maintenir l'activité pour l'exercice en cours.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Concernant les filiales et participations, nous vous apportons les informations suivantes, à savoir :

1. Nous possédons une participation de 99,80 % dans le capital de la société « VISUALISE », Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 244,90 euros, ayant son siège social à LYON (69005) – 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 400 283 875 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, la société « VISUALISE » a dégagé un bénéfice de 12,44 euros pour un chiffre d'affaires de 880 euros.

2. Nous possédons une participation de 98,89 % dans le capital de la société « S.C.I. CHIRAT », Société Civile Immobilière au capital de 137 204,12 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) – 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 370 416 .R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société « S.C.I. CHIRAT » a dégagé un bénéfice de 11 543,49 euros pour un chiffre d'affaires de 26 550,64 euros.

3. Nous possédons une participation de 99,90 % dans le capital de la société « S.C.I. GERSON – H.F. », Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 euros, ayant son siège social à LYON (69005) – 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 315 631 408 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société « S.C.I. GERSON – H.F. » a dégagé un bénéfice de 15 067,10 euros pour un chiffre d'affaires de 15 144,64 euros.

4. Nous possédons une participation de 99,30 % dans le capital de la société « S.C.I. H.C. », Société Civile Immobilière au capital de 216 477,60 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) – 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 369 830 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société « S.C.I. H.C. » a dégagé un bénéfice de 31 687,14 euros pour un chiffre d'affaires de 31 861,84 euros.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- S.A.R.L. « VISUALISE » :	99,80 %
- S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. »	99,90 %
- S.C.I. « S.C.I. H.C. » :	99,30 %
- S.C.I. « S.C.I. CHIRAT » :	98,89 %

Ces Sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous avons informé les sociétés « VISUALISE », « S.C.I. H.C. », « S.C.I. CHIRAT » et « S.C.I. GERSON - H.F. » que nous détenions une participation dans leur capital supérieure à 10 %.

SUCCURSALES

En application des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la succursale existante au cours de l'exercice :

- 1 succursale à LYON (69005) - 3, place Gerson - 405 880 535 R.C.S. LYON

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2018 était de 0,1715 %.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux principes établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (voir tableaux page suivante).

PRÊTS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce.

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 20 679 007,23 euros contre 21 446 295,50 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 3,58 %.

- Le total des produits d'exploitation s'élève à 21 217 737,66 euros contre 21 808 544,69 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 2,71 %.

- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 19 936 625,80 euros contre 20 676 850,46 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 3,58 %.

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					25
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	11 741 TTC	480 TTC	Néant	13 014 TTC	25 235 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	0,09 %	0,00 %	Néant	0,09 %	0,18 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 51 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					247
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	402 632 TTC	186 568 TTC	129 231 TTC	184 151 TTC	902 582 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	1,78 %	0,82 %	0,57 %	0,81 %	3,98 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 55 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM				

Le résultat d'exploitation ressort à 1 281 111,86 euros contre 1 131 694,23 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 211 021,68 euros contre 5 308 108,89 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 820 171,39 euros contre 1 842 812,76 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 196 contre 198 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 897 613 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 2 710,72 euros contre 4 852,93 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 1 283 822,58 euros contre 1 136 547,16 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 30 461,67 euros contre 536 199,14 euros au titre de l'exercice précédent et de l'impôt sur les bénéfices de 155 648 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 127 016,25 euros contre un bénéfice de 1 177 598,30 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 13 944 023,62 euros contre 14 018 613,63 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2018, le périmètre de consolidation du Groupe CHIRAT comprenait les sociétés suivantes :

- S.A.R.L. « VISUALISE » :	99,80 %
- S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. » :	99,90 %
- S.C.I. « S.C.I. H.C. » :	99,30 %
- S.C.I. « S.C.I. CHIRAT » :	98,89 %

Nous vous demandons conformément aux articles L. 225-100 et L. 223-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article R. 225-102 du Code de commerce, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la société.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 127 016,25 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice 1 127 016,25 euros

Affectation :

A titre de dividende 799 938,00 euros

Au compte « Autres réserves », soit 327 078,25 euros

Distribution de dividendes

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire serait donc de 0,95 euros.

Le dividende en numéraire serait mis en paiement au siège social à compter du 16 janvier 2019.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Deuxième partie

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Jacques CHIRAT :

- Administrateur - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »
- Président de la S.A.S. « SOCIÉTÉ CHIRAT FINANCES »
- Gérant de la S.A.R.L. « VISUALISE »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. GERSON – H.F. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. H.C. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »

Monsieur André CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

Monsieur Auguste CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2015	505 224 €	/	/
30 septembre 2016	698 893 €	/	/
30 septembre 2017	799 938 €	/	/

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 31 910 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

OBSERVATIONS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

INFORMATION SUR LE CHOIX D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration du 22 décembre 2014 a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Jacques CHIRAT assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 23 des statuts, cette décision a été prise pour la durée de son mandat de Président.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC UNE FILIALE

Aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce n'a été relevée sur l'exercice.

TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (C. COM L. 225-37-4 3°)

Nous vous rappelons qu'il n'existe actuellement aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Il est ici rappelé que la Société n'est pas une Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En conséquence, les dispositions des alinéas 5 à 9 inclus de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce ne lui sont pas applicables.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Le Conseil d'administration
Jacques CHIRAT

Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 décembre 2018

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 30 septembre 2018 lui ont été présentés ainsi que le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 30 septembre 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 1 127 016,25 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 31 910 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 127 016,25 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice 1 127 016,25 euros

Affectation :

A titre de dividende 799 938,00 euros

Au compte « Autres réserves », soit 327 078,25 euros

Distribution de dividendes

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 0,95 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 16 janvier 2019.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2015	505 224 €	/	/
30 septembre 2016	698 893 €	/	/
30 septembre 2017	799 938 €	/	/

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Bilan actif du Groupe CHIRAT

(en €)	ACTIF	30.09.18			30.09.17
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Concessions, brevets et droits similaires	474 544	380 432	94 111	32 756
	Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	626 993	532 881	94 111	32 756
	Terrains	187 320		187 320	187 320
	Constructions	7 826 642	5 552 236	2 274 405	2 501 821
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 172 662	13 585 082	7 587 579	8 080 292
	Autres immobilisations corporelles	800 605	483 888	316 716	243 571
	Immobilisations en cours	25 948		25 948	1 500
	Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 013 178	19 621 208	10 391 970	11 014 506
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts	6 500	6 500		
	Autres immobilisations financières	756		756	756
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 271	6 500	771	771
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	30 647 443	20 160 589	10 486 853	11 048 034
	Matières premières, approvisionnements	1 967 232	92 049	1 875 182	1 409 526
	En cours de production de biens	141 702		141 702	133 347
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 480		6 480	
	Clients et comptes rattachés	3 817 911	109 253	3 708 658	4 151 888
	Autres créances	900 845		900 845	1 265 328
	Valeurs mobilières de placement	560 000		560 000	560 000
	Disponibilités	2 421 600		2 421 600	1 928 372
	Charges constatées d'avance	250 468		250 468	303 029
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 066 240	201 303	9 864 936	9 751 493
	TOTAL DE L'ACTIF	40 713 683	20 361 893	20 351 790	20 799 527
	(1) Dont droit au bail				

Bilan passif du Groupe CHIRAT

(en €)	PASSIF	30.09.18	30.09.17
	Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
	Autres réserves	4 828 236	4 093 148
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	949 735	1 535 589
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 451 604	6 302 370
	Provisions pour risques		80 000
	Provisions pour charges	689 803	676 720
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	689 803	756 720
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 950 003	8 527 638
	Emprunts et dettes financières divers (3)	506 277	437 013
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	55 846	54 400
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 699 673	2 451 815
	Dettes fiscales et sociales	1 547 705	1 778 340
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	77 290	61 225
	Autres dettes	347 260	397 958
	Produits constatés d'avance	26 325	32 046
	TOTAL DETTES	13 210 383	13 740 436
	TOTAL DU PASSIF	20 351 790	20 799 527
	Crédit-bail mobilier		
	Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	5 973 185	6 528 169
	à moins d'un an	7 181 351	7 157 867
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat du Groupe CHIRAT

(en €)	30.09.18	30.09.17
Production vendue — Biens	20 213 919	20 973 121
— Services	465 087	473 174
Chiffre d'affaires net	20 679 007	21 446 295
Production stockée	8 355	3 566
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	530 292	358 593
Autres produits	83	91
Produits d'exploitation	21 217 738	21 808 545
Matières premières et autres approvisionnements	5 886 982	6 013 995
Variations de stocks	- 446 801	- 50 394
Autres achats et charges externes (1)	4 375 414	4 340 053
Impôts, taxes et versements assimilés	544 542	543 814
Salaires et traitements	5 242 641	5 450 010
Charges sociales	1 820 171	1 842 812
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 435 054	1 843 404
Dotations aux provisions sur actif circulant	129 190	110 904
Dotations pour risques et charges		45 000
Autres charges	42 435	46 067
Charges d'exploitation	20 029 631	20 185 668
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 188 106	1 622 877
Autres intérêts et produits assimilés	5 797	10 893
Reprise sur provisions, transferts de charges	720	480
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	6 517	11 373
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	140 781	145 609
Différences négatives de change		
Charges financières	140 781	145 609
RÉSULTAT FINANCIER	- 134 263	- 134 235
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 053 842	1 488 641
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 850	13 652
Produits exceptionnels sur opérations en capital	120 333	666 675
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	139 184	680 327
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 110	52 365
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	52 023	14 421
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	13 083	17 433
Charges exceptionnelles	67 216	84 219
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	71 967	596 108
Impôt sur les bénéfices	176 075	549 160
RÉSULTAT NET	949 735	1 535 589
(1) Y compris Redevances de crédit-bail mobilier		

Annexe des comptes consolidés - Règles et méthodes comptables

(Les comptes consolidés du groupe Chirat. Documents au 30 septembre 2018)

1. Périmètre de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

La liste de l'ensemble des sociétés consolidées au titre de chaque période est présentée ci-après.

Sociétés	30.09.2018 % d'intérêt	30.09.2017 % d'intérêt
S.A.R.L. Visualise	99,8 %	99,8 %
S.C.I. Gerson	99,9 %	99,9 %
S.C.I. H.C.	99,3 %	99,3 %
S.C.I. Chirat	98,9 %	98,9 %

2. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

[2.1.] Référentiel comptable

Les comptes annuels consolidés ont été présentés selon la réglementation comptable française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et en particulier dans le respect des principes suivants :

- Continuité de l'exercice
- Séparation des exercices
- Permanence des méthodes
- Méthode des coûts historiques

[2.2.] Modalités de consolidation

■ Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2018. Toutes les participations significatives dans lesquelles le groupe Chirat assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » : eu égard aux pourcentages d'intérêts (cf. point 1 ci-dessus) détenus dans les filiales, les intérêts minoritaires ne sont pas retraités dans les comptes consolidés du groupe Chirat ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

■ Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Le groupe Chirat ne détient aucune participation dans des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro.

■ Elimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

■ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 septembre 2018, à l'exception des S.C.I. dont la date de clôture est le 31 décembre.

■ Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui Non N/A	Note
- Comptabilisation des contrats de location-financement	Oui	6
- Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	9
- Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
- Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
- Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

3. Faits majeurs de l'exercice

Acquisition de nouveaux équipements de production, soit un investissement de près de 2,7 M€ financé en crédit-bail sur la période.

4. Immobilisations incorporelles

[4.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la S.A.R.L. Chirat pour un montant de 11 K€.
- Réévalué à 152 K€ lors de la réévaluation légale de 1976.

Ce fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[4.2.] Immobilisations incorporelles.

Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Logiciels, licences et marques	linéaire	linéaire	2 ans ou 3 ans

5. Immobilisations corporelles

Les amortissements consolidés correspondent à la somme de ceux dotés par chaque société incluse dans le périmètre de consolidation et le retraitement des opérations de crédit-bail. Les modes et durées d'amortissements pratiqués dans chaque société sont économiquement justifiés et ne sont donc pas modifiés dans le cadre des opérations de consolidation.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée adaptée à chaque catégorie de biens.

[5.1.] Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Constructions	linéaire	linéaire	10 à 30 ans
Matériels et outillages	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	linéaire	linéaire/dégressif	8 à 20 ans
Matériels de transport	linéaire	linéaire	3 à 5 ans
Matériels de bureau	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans

[5.2.] Immobilisations corporelles. Amortissements dérogatoires

L'amortissement dérogatoire constaté dans les comptes sociaux de la SA Chirat, des S.C.I. Chirat et HC a été retraité dans le cadre des comptes consolidés.

L'impact sur le résultat consolidé s'élève avant impôt à + 51 K€.

[5.3.] Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation portent sur les titres de la S.C.I. Gerson lors de sa prise de contrôle (montant de 94 K€).

Le plan d'amortissement retenu pour cet écart était de 15 ans à compter de la prise de contrôle en 1994.

Ce poste est entièrement amorti depuis le 30 septembre 2008.

6. Crédit-bail

Les biens dont la SA Chirat a la disposition par contrat de crédit-bail, sont traités dans les bilans et les comptes de résultats consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles (Matériels et logiciels de production) ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif correspondant à l'engagement de crédit-bail (Capital et intérêts).

Valeur d'origine des biens pris en crédit-bail et retraités : 13 337 K€. Les emprunts correspondants restant dûs au 30/09/2018 s'élèvent à 6 078 K€. Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes règles que celles décrites pour les immobilisations corporelles de même nature.

L'impact sur le résultat consolidé de ces retraitements se monte avant impôt à - 196 K€.

Les contrats ou les locations financières portant sur des biens autres que des matériels et logiciels de production ont été maintenus en charges.

7. Stocks

Les stocks sont évalués, soit au coût d'acquisition ou de production, soit, si elle est inférieure, à la valeur nette probable de réalisation. Les méthodes de valorisation utilisées sont :

- pour les stocks de matières premières (Papier) et de fournitures, le FIFO,
- pour les stocks d'en-cours de fabrication, le coût de revient de production.

8. Frais de personnel

Il figure en charges d'exploitation, sous la rubrique « salaires et traitements », la participation des salariés.

Le montant s'élève à 31 K€ au titre de l'exercice au 30 septembre 2018.

9. Provisions

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2018, s'élève à 689 K€.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié coefficienté d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite, d'un coefficient d'actualisation (1,5%) de la fin de carrière à aujourd'hui, de l'ancienneté acquise, d'une revalorisation des salaires de 2% par an, d'un taux de charges sociales et fiscales de 36,6%.

Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure dans les comptes consolidés, soit 689 K€ couvrant la totalité des engagements.

10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans l'ensemble des sociétés et diverses prestations.

11. Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants:

	en K€
■ Produits	
- produits sur opérations de gestion	+ 18
- cessions d'actifs corporels	+ 120
■ Charges	
- dotation provisions risques et charges	- 13
- valeurs comptables des actifs corporels cédés	- 52

12. Impôts sur les bénéfices

• L'impôt sur les sociétés correspond au cumul, corrigé de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du groupe.

Les différences de retraitement de consolidation donnent lieu également à la constatation d'une fiscalité différée.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt de 28 %.

• La ventilation de la charge d'impôt de l'exercice est la suivante (montant en K€):

- impôts exigibles	101
- impôts différés	75
Total	176 (charges)

• Analyse des impôts différés au bilan (montant en K€) :

	30.09.2018	30.09.2017
- indemnité de départ à la retraite	193	226
- Organig	1	2
- provision congés payés	117	139
- participation	9	47
Total actif	320	414

– amortissements dérogatoires	188	208
– autres provisions réglementées	1	1
Total passif	189	209
Total net	131¹	205

¹ Montant figurant en autres créances à l'actif.

13. Engagements hors bilan

[13.1.] Dettes garanties par des sûretés réelles

(en K€)

	30.09.2018
• Hypothèques 1 ^{er} rang	664
• Nantissements matériels	697
• Promesse d'affectation hypothécaire	89

14. Tableau de variation des capitaux propres

	Montants en €	
Capitaux propres (en K€)	30.09.2018	30.09.2017
* Décomposition		
Capital	674	674
Réserves	4 828	4 093
Résultat de la période	949	1 535
Capitaux propres	6 451	6 302
* Variations réserves		
Affectation résultat antérieur	1 535	956
Distribution	– 800	– 699
Régularisation	/	/
Variations des réserves	735	257
* Variations capital	0	0
Variations du capital	0	0

15. Tableau des filiales consolidées

Montants en €

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 642	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	313 413	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	27 662	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	354 819	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés à la SA CHIRAT	Observations
0	0	880	+ 12	0	Ex. clos 30.09.2018
0	0	15 144	+ 15 067	15 052	Ex. clos 31.12.2017
0	0	26 550	+ 11 543	11 593	Ex. clos 31.12.2017
0	0	31 861	+ 31 687	31 463	Ex. clos 31.12.2017

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'Assemblée générale du Groupe CHIRAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du GROUPE CHIRAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes
relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à ROANNE, le 5 décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes
SAS EXCO HESIO
Jean-Michel LANNES



Bilan actif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	ACTIF	30.09.18			30.09.17
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Concessions, brevets et droits similaires	245 869	151 757	94 111	32 756
	Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	398 318	304 206	94 111	32 756
	Terrains	123 050		123 050	123 050
	Constructions	7 184 286	5 138 931	2 045 354	2 257 081
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 091 593	7 102 553	989 040	1 199 772
	Autres immobilisations corporelles	800 605	483 888	316 716	243 571
	Immobilisations en cours	25 948		25 948	1 500
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 225 483	12 725 373	3 500 110	3 824 976
	Autres participations	461 044		461 044	461 044
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts (2)	6 500	6 500		
	Autres immobilisations financières	27 389		27 389	27 389
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	494 948	6 500	488 448	488 448
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	17 118 751	13 036 080	4 082 670	4 346 181
	Matières premières, approvisionnements	1 967 232	92 049	1 875 182	1 409 526
	En cours de production de biens	141 702		141 702	133 347
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 480		6 480	
	Clients et comptes rattachés	3 879 331	109 253	3 770 078	4 230 569
	Autres créances (3)	988 829		988 829	1 306 684
	Valeurs mobilières de placement	560 000		560 000	560 000
	Disponibilités	2 397 175		2 397 175	1 904 022
	Charges constatées d'avance	121 905		121 905	128 283
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 062 656	201 303	9 861 353	9 672 432
	TOTAL DE L'ACTIF	27 181 407	13 237 383	13 944 023	14 018 613
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			6 500	7 220
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			171 194	144 577

Bilan passif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	PASSIF	30.09.18	30.09.17
	Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
	Ecart de réévaluation	24 149	24 149
	Réserve légale	67 363	67 363
	Autres réserves	3 478 945	3 101 285
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 127 016	1 177 598
	Provisions réglementées	642 840	588 250
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 013 947	5 632 279
	Provisions pour risques		80 000
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		80 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 871 256	2 315 821
	Emprunts et dettes financières divers (3)	504 438	435 561
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	55 846	54 400
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 500 690	3 257 924
	Dettes fiscales et sociales	1 546 967	1 751 396
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	77 290	61 225
	Autres dettes	347 260	397 958
	Produits constatés d'avance	26 325	32 046
	TOTAL DETTES	7 930 076	8 306 333
	TOTAL DU PASSIF	13 944 023	14 018 613
	Crédit-bail mobilier	6 078 706	6 211 774
	Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	2 391 100	2 693 024
	à moins d'un an	5 483 129	5 558 909
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €)	30.09.18	30.09.17
Production vendue — { Biens Services	20 213 919	20 973 121
	465 087	473 174
Chiffre d'affaires net	20 679 007	21 446 295
Production stockée	8 355	3 566
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	530 292	358 593
Autres produits	82	89
Produits d'exploitation	21 217 737	21 808 544
Matières premières et autres approvisionnements	5 886 982	6 013 995
Variations de stocks	- 446 801	- 50 394
Autres achats et charges externes (1)	5 990 784	6 093 514
Impôts, taxes et versements assimilés	544 307	543 542
Salaires et traitements	5 211 021	5 308 108
Charges sociales	1 820 171	1 842 812
Dotations aux amortissements sur immobilisations	760 715	727 805
Dotations aux provisions sur actif circulant	129 190	110 904
Dotations pour risques et charges		45 000
Autres charges	40 253	41 560
Charges d'exploitation	19 936 625	20 676 850
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 281 111	1 131 694
Produits financiers de participations	58 109	59 804
Autres intérêts et produits assimilés	7 921	13 527
Reprises sur provisions, transferts de charges	720	480
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	66 751	73 811
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	64 040	68 958
Différences négatives de change		
Charges financières	64 040	68 958
RÉSULTAT FINANCIER	2 710	4 852
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 283 822	1 136 547
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 850	13 652
Produits exceptionnels sur opérations en capital	120 333	666 675
Reprises sur provisions et transferts de charges	37 174	64 904
Produits exceptionnels	176 358	745 232
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 110	52 365
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	52 023	14 421
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	91 763	142 246
Charges exceptionnelles	145 896	209 032
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	30 461	536 199
Participation des salariés aux résultats	31 620	141 902
Impôt sur les bénéfices	155 648	353 246
RÉSULTAT NET	1 127 016	1 177 598
(1) Dont crédit-bail mobilier	1 542 476	1 680 540

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2018

1. Faits majeurs

[1.1.] Événements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

[1.2.] Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

[2.1.2.] Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.2.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la SARL Chirat pour un montant de 10 610 €.
- Réévalué lors de la réévaluation légale de 1976.
- Le fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[2.1.2.2.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	Linéaire	Linéaire	2 ans ou 3 ans

2. Informations relatives au bilan

[2.1.] Actif

[2.1.1.] Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations (acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste)
Autres postes d'immobilisations incorporelles	306 049	92 269
Terrains	123 050	
Constructions sur sol propre	3 761 278	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 346 619	76 387
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 082 396	131 622
Matériel de transport	389 905	208 799
Matériel de bureau et mobilier informatique	420 380	15 700
Immobilisations corporelles en cours	1 500	25 948
TOTAL	16 125 131	458 458
Autres participations	461 044	
Autres titres immobilisés	15	
Prêts et autres immobilisations financières	34 609	
TOTAL	495 668	
TOTAL GÉNÉRAL	16 926 849	550 727

Immobilisations	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles			398 318
Terrains			123 050
Constructions sur sol propre			3 761 278
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			3 423 007
Installations techniques, matériel et outillage industriels		122 425	8 091 593
Matériel de transport		234 180	364 524
Matériel de bureau et informatique, mobilier			436 080
Immobilisations corporelles en cours	1 500		25 948
TOTAL	1 500	356 605	16 225 483
Autres participations			461 044
Autres titres immobilisés			15
Prêts et autres immobilisations financières		720	33 889
TOTAL		720	494 948
TOTAL GÉNÉRAL	1 500	357 325	17 118 751

[2.1.3.] Tableau des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)				
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	273 292	30 914		304 206
Constructions sur sol propre	2 171 239	128 286		2 299 526
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 679 577	159 827		2 839 405
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 882 623	342 354	122 425	7 102 553
Matériel de transport	209 468	70 642	182 157	97 953
Matériel de bureau et informatique, mobilier	357 245	28 689		385 934
TOTAL	12 300 154	729 801	304 582	12 725 373
TOTAL GÉNÉRAL	12 573 447	760 715	304 582	13 029 580

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	
Constructions sur sol propre	32 839		9 679		23 160
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			24 432		- 24 432
Installations techniques, matériel et outillage		56 482		1 788	54 693
Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 441		1 273	1 167
TOTAL	32 839	58 923	34 112	3 061	54 589
TOTAL GÉNÉRAL	32 839	58 923	34 112	3 061	54 589
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		91 763		37 174	54 589

[2.1.4.] Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.4.1.] Amortissement

Types d'immobilisations	Mode		
	Economique	Fiscal	Durée
Constructions	Linéaire	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	Linéaire/dégressif	8 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	Linéaire/dégressif	3 à 10 ans

[2.1.4.2.] Etat des mouvements de l'actif immobilisé

Les principaux investissements directs réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

• Logiciels	92 269 €
• Installation et agencements	76 388 €
• Matériels et installations techniques	131 622 €
• Autres immobilisations corporelles :	
– matériels de transport	208 800 €
– matériels de bureau et informatique, mobiliers	15 700 €
– immobilisations en-cours	25 948 €
Total	550 727 €

[2.1.4.3.] Crédits-baux

(en €)

	Installations Matériel / outillage
Valeur d'origine	10 673 850
REDEVANCES PAYÉES	
• Cumuls exercices antérieurs	3 475 821
• Exercice	1 542 476
Total	5 018 297
REDEVANCES À PAYER	
• à 1 an au plus	1 601 270
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	4 423 992
• à plus de 5 ans	53 444
Total	6 078 706
VALEUR RÉSIDUELLE	
• à 1 an au plus	
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	104 450
• à plus de 5 ans	2 289
Total	106 739
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	1 542 476

Cinq nouveaux contrats sont enregistrés sur la période pour des valeurs d'origine de 1 378 850 €.

12.1.5.] Immobilisations financières**12.1.5.1.] Liste des filiales et participations**

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital déteu en %	Valeurs comptables des titres détenus	
				Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 642	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	313 413	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	27 662	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	354 819	99,30 %	214 953	214 953
Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
0	0	880	+ 12	0	Ex. clos 30.09.2018
0	0	15 144	+ 15 067	15 052	Ex. clos 31.12.2017
0	0	26 550	+ 11 543	11 593	Ex. clos 31.12.2017
0	0	31 861	+ 31 687	31 463	Ex. clos 31.12.2017

12.1.5.2.] Postes du bilan relatifs aux filiales et participations, ainsi qu'avec la holding

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations	461 044	
Créances clients et comptes rattachés	61 419	
Emprunts et dettes financières divers	58 617	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	843 295	
Charges financières	4 114	
Produits financiers	2 124	

12.1.6.] Stocks**12.1.6.1.] Stocks de produits achetés**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO.

12.1.6.2.] Stocks de produits fabriqués

Les en-cours de fabrication sont évalués au coût de revient de production.

12.1.7.] Créances**12.1.7.1.] Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

12.1.8.] Comptes de régularisation**12.1.8.1.] Charges constatées d'avance**

La totalité des charges constatées d'avance concerne des charges d'exploitation.

12.2.] Passif**12.2.1.] Capital****12.2.1.1.] Mouvements de l'exercice**

Le capital est composé de 842 040 actions de 0,8 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Le montant de l'écart de réévaluation incorporé au capital est de 136 848 €.

12.2.1.2.] Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La SA Chirat est société mère du Groupe Chirat.

12.2.2.] Autres capitaux propres**12.2.2.1.] Évaluations fiscales dérogatoires**

• Résultat de l'exercice	+ 1 127 016 €
• Impôt sur les bénéfices	+ 155 648 €
Résultat avant impôt	= 1 282 664 €
• Variation des provisions réglementées	+ 54 589 €
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	+ 1 337 253 €

12.2.2.2.] Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base

• Charges à payer	452 257 €
• Taux d'imposition (1)	33,33 %
Allègements de la dette future d'impôts	150 752 €

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

• Provision spéciale de réévaluation	2 095 €
• Amortissements dérogatoires	640 745 €
Base totale	642 840 €
• Taux d'imposition (1)	33,33 %
• Accroissement de la dette future d'impôts	214 280 €

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

12.2.3.] Provisions pour risques et charges

Cette rubrique est nulle à l'arrêté du 30 septembre 2018.

12.2.3.1.] Provisions réglementées

Cette rubrique comprend :

• Le solde de la provision spéciale de réévaluation pour :	2 095 €
• Le montant des amortissements dérogatoires :	640 745 €

[2.2.3.2.] Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2018 s'élève à 689 803 € y compris charges sociales et fiscales.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié et tient compte d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite.

[2.2.4.] Dettes financières**[2.2.4.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 871 256	657 643	1 213 613	-
Emprunts et dettes financières diverses	445 819	163 693	282 126	-

[2.2.4.2.] Dettes garanties par des sûretés réelles données

Montants en €

• Hypothèques 1 ^{er} rang	664 918 €
• Promesse d'affectation hypothécaire	89 254 €
• Nantissements sur matériels	697 532 €

[2.2.5.] Autres dettes**[2.2.5.1.] Classement par échéance**

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 500 690	2 605 329	895 361	
Personnel et comptes rattachés	839 479	839 479		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	476 924	476 924		
État et autres collectivités publiques :				
– impôts sur les bénéfices				
– taxe sur la valeur ajoutée	3 612	3 612		
– autres impôts, taxes assim.	226 951	226 951		
Groupe et Associés	58 619	58 619		
Autres dettes	347 260	347 260		
Dettes sur immobilisations	77 290	77 290		
Produits constatés d'avance	26 325	26 325		

[2.2.5.2.] Charges à payer et produits à recevoir

Se reporter à la liasse fiscale – annexe tableau 2058 B – cadre II.

3. Informations relatives au compte de résultat**[3.1.] Charges sociales**

Il figure en déduction de cette rubrique, un montant de 273 098 € au titre du CICE (crédit impôt compétitivité emploi).

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le CICE a été affecté aux investissements en matériels de production.

[3.2.] Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

• Produits :

– produits sur opérations de gestion	+ 18 850 €
– reprise provisions réglementées	+ 37 174 €
– cession d'actifs corporels	+ 120 333 €

• Charges :

– dotation provision réglementée	– 91 763 €
– charges sur opérations de gestion	– 2 110 €
– valeurs comptables des actifs corporels cédés	– 52 023 €

[3.3.] Impôt sur les bénéfices**[3.3.1.] Ventilation**

(en €)

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	1 283 822	(– 1 159)
Impôts société	– 203 278	47 631
Résultat après impôts	1 080 544	46 472

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

[3.3.2.] Impôt société

Il est constitué :

• de l'IS au taux de 33 1/3 %	134 648
• de l'IS au taux de 28 %	21 000
	<u>155 648</u>

4. Autres informations**[4.1.] Honoraires commissariat aux comptes**

Le montant pris en charge s'élève à 16 750 € sur l'exercice.

[4.2.] Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	13
Employés	24
Ouvriers	159
Total	196

Tableau financier au 21 décembre 2018

(en €)	TABLEAU FINANCIER	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
I. Situation financière en fin d'exercice						
	Capital social	673 632	673 632	673 632	673 632	673 632
	Nombre d'actions émises	842 040	842 040	842 040	842 040	842 040
	Nombre d'obligations concertables en actions	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectives						
	Chiffre d'affaires hors taxes	20 679 007	21 446 295	20 620 765	20 590 138	19 787 373
	Résultat avant impôts, amortissements et provisions	2 067 016	2 385 491	2 104 337	1 804 848	1 122 506
	Impôt sur les bénéfices	155 648	353 246	342 660	238 294	106 623
	Résultat après impôts, amortissements et provisions	1 127 016	1 177 598	948 676	717 016	448 653
	Résultat distribué	799 938	799 938	698 893	505 224	252 612
	Participation des salariés	31 620	141 902	130 289	94 072	19 328
III. Résultat des opérations réduit à une seule action						
	Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,23	2,24	1,94	1,75	1,18
	Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,34	1,40	1,13	0,85	0,53
	Dividende versé à chaque action	0,95	0,95	0,83	0,60	0,30
IV. Ventilation de la nature des actions						
	Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
	Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
	Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
V. Personnel						
	Nombre de salariés	196	198	208	220	230
	Montant de la masse salariale	5 211 021	5 308 109	5 371 509	5 597 473	5 764 400
	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 820 171	1 842 813	1 835 660	1 830 074	1 832 912

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société IMPRIMERIE CHIRAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE, le 5 décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

SAS EXCO HESIO

Jean-Michel LANNES



Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018

A l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT SA,
En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. Convention d'assistance

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Prestations de conseils et d'assistance par la société CHIRAT FINANCES, dans la gestion administrative, financière et comptable, dans la gestion des investissements. Les prestations ainsi fournies par la société CHIRAT FINANCES sont rémunérées sur la base du coût réel plus 4,5 %.

Modalités : Montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018 : 249 200 € HT.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Rémunération des comptes courants

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Rémunération des sommes laissées en compte courant au taux maximum fiscalement déductible.

Modalités : Au 30 septembre 2018, le compte courant est soldé.

2. Avance en Compte Courant à la S.C.I. CHIRAT

Administrateur concerné : Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : La SA Imprimerie CHIRAT a effectué une avance en compte courant en date du 13 janvier 2012 à la S.C.I. CHIRAT, d'un montant de 167 300 €. Cette avance est rémunérée au taux de 3 % sur une durée de 120 mois.

Modalités : Au 30 septembre 2018, le capital restant dû est de 61 420 €.

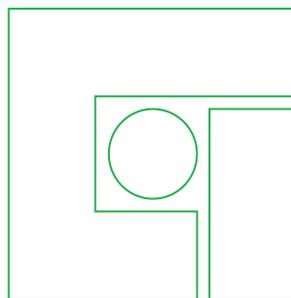
Les intérêts perçus au cours de la période s'élèvent à 2 124 € HT.

Fait à ROANNE, le 5 décembre 2018.

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO
Jean-Michel LANNES





CHIRAT
Imprimeur - Relieur

Depuis 1911



Livres & Beaux livres

Catalogues industriels

Magazines / Revues / Annuaire / Guides



Siège Social
744 route de Ste-Colombe
42540 St-Just-la-Pendue
Tél. 04 77 63 25 44

Agence Rhône-Alpes
3 place Gerson
69005 Lyon
Tél. 04 78 29 66 01

Agence Paris
73 rue du Cardinal Lemoine
75005 Paris
Tél. 01 44 32 05 50

www.imprimerie-chirat.fr